VILLE du FOUSSERET REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers En exercice : 17 Présents : 13 Procurations : 2 L'an deux mille vingt, le quatre mars, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-sept février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre

LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

Procurations : 2 Votants : 15

PRESENTS M. LAGARRIGUE Pierre – Mme AMIEL France - MM. BOCHEREAU Jean-Marie

BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - GOUNOT Cécile - DUTREICH Nicole - M. LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain -

Mme SENTENAC Danièle.

ABSENTS M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à Mme DUTRECIH Nicole.

EXCUSES Mme GOUENNOU Stéphanie.

M. MENIER Richard.

Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à Mme AMIEL France.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. LIGONNIERE Vincent est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 FEVRIER 2020

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises lors du conseil municipal du 5 février 2020. Il demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur ce compte rendu. Dans la négative, il propose à l'assemblée de l'adopter.

Le compte rendu de la réunion du 5 février 2020 est adopté par 12 VOIX POUR 3 abstentions : Mmes CAPOUL – SCHOCRON – M. BOST (absents au conseil du 5/02/2020)

M. le Maire demande ensuite à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour :

2020 - 19: CESSION D'UN MATERIEL D'ESPACES VERTS A M. TIESI EMMANUEL

2020 - 20: TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Demande acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

2020 - 14: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Après avoir énoncé les données du compte administratif qui est conforme au compte de gestion de Mme la trésorière Mme France AMIEL maire adjoint demande au conseil municipal de passer au vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion 2019 dont le résultat est le suivant :

FONCTIONNEMENT

 Dépenses :
 1 712 639,34 €
 Dépenses engagées :
 Néant

 Recettes :
 1 836 701,59 €
 Recettes engagées :
 Néant

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 268 919,05 € Dépenses engagées : 81 573,74 € Recettes : 1 348 540,77 € Recettes engagées : Néant

Report exercice antérieur - 153 131,35 € Résultat de clôture 2019 : 161 195,46 €

M. le Maire sort de la salle le temps du vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion 2019.

Mme AMIEL propose à l'assemblée d'approuver le Compte Administratif 2019 et le Compte de Gestion 2019. Elle précise que le compte administratif ne peut être divulgué qu'après visa du contrôle de légalité.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire reprend sa place après l'approbation du compte administratif.

2020-15: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Il est constaté que le Compte Administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement de 124 062.25 €, un excédent d'investissement de 161 195.46 €, et 81 573,74 € pour les restes à réaliser d'investissement de 2019.

Après avoir entendu et voté le Compte Administratif 2019, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

 $0.00\,\mathrm{C}$ au compte R 1068 (affectation en réserve de la section d'investissement).

124 062.25 € au compte R 002 (Report en fonctionnement)

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 ci-dessus proposé.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020 - 16 : SDEHG : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le rapport d'activité ainsi que les documents budgétaires du Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Garonne, doivent être présentés – pour information - en réunion du Conseil, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des articles réglementaires R 5711-3 et suivants du même code.

Ce rapport est consultable en mairie, mais également sur le site internet du Syndicat, www.sdehg.fr.

<u>2020 - 17 : DENOMINATION DE L'ECOLE MATERNELLE</u>

M. le Maire a reçu une demande de la directrice de l'école maternelle, Mme Aloïse GUERRA, visant à dénommer l'école Stéphanie LEDOUX, une artiste locale et vivante. Elle peint, dessine, réalise des portraits, notamment d'enfants, lors de ses voyages à travers le monde.

M. le Maire a transmis aux élus l'adresse du site internet de cette artiste afin qu'ils découvrent son travail et son univers artistique. Il propose à l'assemblée de dénommer l'école maternelle Stéphanie LEDOUX.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020 - 18 : FACTURATION DE DEGRADATIONS A LA SALLE DU PICON

M. le Maire a observé ces derniers mois que certaines locations de la salle du Picon par les particuliers, notamment pour des soirées, entrainaient soit du bruit pour les riverains, soit du travail supplémentaire pour l'agent chargé du ménage, soit les deux. Les incidents ont augmenté récemment.

M le Maire fait part d'une rencontre qui s'est terminée tard dans la nuit, avec une salle rendue à la mairie sans avoir été nettoyée et un panneau de signalisation dérobé.

Malheureusement, la feuille d'état des lieux, qu'il conviendrait de modifier, n'a indiqué, ni la saleté, ni le vol de ce panneau de signalisation, et le chèque de caution a été restitué. Il est donc difficile de facturer quoi que ce soit à cette famille.

- M. le Maire signale que, dans ce contexte difficile, il va restreindre les locations de salle à la journée et interdire les soirées dans lesquelles ces débordements sont constatés.
- M. PELLETIER regrette que les administrés lambda paient pour des personnes qui ne respectent ni le voisinage ni les locaux.

Mme CAPOUL suggère que pour le ménage la commune équipe la salle de deux ou trois autres serpillères avec seau associé afin de pouvoir laver à plusieurs après les rencontres.

DOSSIER AJOURNE

2020 - 19: CESSION D'UN MATERIEL D'ESPACES VERTS A M. TIESI EMMANUEL

M. le Maire indique à l'assemblée qu'un des agents du service technique, Emmanuel TIESI, lui a proposé d'acheter l'armature d'une serre tunnel qui n'était plus utilisée depuis une trentaine d'années et était remisée dans un coin. Après estimation de ce matériel et accord avec l'agent, M. le Maire propose de céder à M. TIESI cette armature de serre pour 100 €.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020 - 20 : TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

M. le Maire indique à l'assemblée que le comité de pilotage du service culturel veut ajouter deux tarifs à la grille de tarifs des manifestations culturelles.

Il s'agit de créer un tarif gratuité ainsi qu'un tarif à 12 €.

Mme AMIEL précise que pour des spectacles d'une certaine importance il peut être utile de disposer d'un tarif à 12 € intermédiaire entre ceux à 10 et 15 €.

M. le Maire évoque la réussite du dernier spectacle IVIDUB avec une salle remplie et réjouie par le concert.

M. le Maire propose donc de créer un tarif gratuité ainsi qu'un tarif à 12 €.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

<u>Ordures ménagères</u>: Depuis quelques mois, à la suite d'un accident sur le camion bi compartimenté, la collecte du tri (bac jaune) se fait de manière bimensuelle et a connu quelques aléas. M. le Maire a obtenu qu'un flyer soit établi et communiqué en mairie pour informer les administrés au mieux des modalités et des dates des différentes collectes par secteur géographiques. La communauté des communes a confirmé, notamment avec la redevance incitative, que le service allait connaitre de profonds changements dans les années à venir, au bénéfice de l'environnement et des usagers. Une bonne communication auprès des administrés sera la meilleure alliée de ces changements.

<u>Halle</u>: M. le Maire rappelle que des interventions du SDEHG, mi-février, ont permis de réaliser les branchements électriques de la halle. Ils devraient être pleinement opérationnels très prochainement. De plus, un courrier a été adressé à l'architecte, Mme Frauciel, ainsi qu'à l'assurance et à l'ordre des architectes afin que des mesures soient prises pour clore ce chantier. Un contentieux est à envisager.

<u>Associations</u>: M. le Maire fait part de la création récente de l'association Art et Culture au Fousseret (ACF). Il donne la composition du bureau, dont le président est Edouard Aguilo, et évoque les objectifs de cette nouvelle association qui va notamment maintenir le Grand Prix d'Arts Plastiques, dans un format réduit à quinze jours.

<u>Personnels</u>: M. le Maire a réuni les services techniques, fin février 2020, pour élaborer, avec l'ensemble des agents, la programmation du planning annuel de travail et les modalités de suivi de l'activité de l'équipe. Par ailleurs, le Centre de Gestion restituera son diagnostic du fonctionnement du secrétariat le mardi 3 mars aux élus et le vendredi 6 mars aux agents. Mme CAPOUL demande ce qu'il ressort de cette étude. M. le Maire dit que l'enseignement principal est la nécessité de revoir la fonction managériale. Cette problématique concerne d'ailleurs l'ensemble des services.

<u>Travaux divers</u>: M. le Maire se félicite de l'avancée du chantier de l'internet haut débit par la fibre. En effet le NRO, cette sorte de transformateur, a été installé, en ce début 2020, dans le parking du collège. De là seront déployés, dans les deux ans à venir, les câbles à destination des particuliers, entreprises et administrations.

M. le Maire informe aussi l'assemblée des travaux réalisés récemment par Jean Marc DESCADEILLAS, mais décidés il y a longtemps, de création d'une porte latérale aux anciens abattoirs, de fermeture du mur du cimetière du village, à hauteur de l'ancien portail, et de reprise du mur de la Pétanque. En ce qui concerne la couleur du pan de mur construit par M. DESCADEILLAS elle sera reprise pour un contraste plus en douceur avec l'enduit fané de l'ancien mur.

La séance est levée à 22h30.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	ABSENT EXCUSE PROC. A MME DUTREICH
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME AMIEL
MME SENTENAC DANIELE	